Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 Version

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NEODOL 5 Code du produit : V2369

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119488021-45-0000 Synonymes : C15 Alcohol, pentadecanol

No.-CAS : 90480-71-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Utilisé comme intermédiaire de synthèse chimique.

: Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Shell Chemicals Europe B.V. Fabricant/Fournisseur

> PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

: +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléphone Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : NEODOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Royal Dutch Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon

les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Pentadecanol, branched and linear	90480-71-0 291-807-9	<= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation. Si les symptômes persistent, demander un

avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

peuvent s'enhammer à distance

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en viqueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la rubrique 8 (sous- rubrique 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13 de cette Fiche de

Données de Sécurité.

Rester au vent et hors des zones basses.

Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

6.1.2 Pour les secouristes:

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la rubrique 8 (sous- rubrique 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13 de cette Fiche de

Données de Sécurité.

Rester au vent et hors des zones basses.

Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamina-

tion du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des

moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité.. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Risque d'échappement soudain de la pression

Transfert de Produit : Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Ne

pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, déchar-

ger ou manipuler.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

teneurs de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement

des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée pour les réservoirs de

grande capacité (100 m3 ou plus).

L'isolation (calorifugeage) minimisera la perte de chaleur dans

les zones où la température ambiante est basse.

Les réservoirs doivent être équipés de serpentins chauffants dans les lieux où les conditions ambiantes peuvent produire des températures de manutention inférieures au point de con-

gélation/d'écoulement du produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable, Résines époxy, Polyes-

ter.

Matière non-appropriée: Aluminium, Cuivre, Alliages de

cuivre.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

|--|

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Aucune é	valuation d'exposition de l'environnement à la s	substance n'a été
	présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC		
	n'est pas	nécessaire.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: 1.4 17.05.2024

Numéro de la FDS: 800001008876

Date de dernière parution: 17.11.2023

Date d'impression 25.05.2024

minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149 °F), et contre les particules.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Blanc translucide Couleur

Odeur légère

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point d'écoulement 38 °C

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 317,8 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, infé- : rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair 149 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

10 mPa.s (50 °C) Viscosité, dynamique

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 0,103 mg/l (25 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0,00005 hPa (25 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,842 g/cm3 (60 °F)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 7,6

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m, Un certain nombre

de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit

n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 219 - 238 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température et pression ambiantes normales.

Peut s'oxyder en présence de l'air.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Cuivre

Alliages de cuivre. Agents oxydants forts.

Aluminium

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation, il ne devrait rien se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

Remarques: donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Remarques : donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023 Version

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Remarques : donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Remarques : donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Génotoxicité in vivo Remarques: donnée non disponible

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

donnée non disponible Remarques

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Pentadecanol, branched and linear	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Effets sur la fertilité

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Remarques : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Pentadecanol, branched and linear:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3082
ADR : 3082
RID : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(pentadécane-1-ol)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(pentadécane-1-ol)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(pentadécane-1-ol)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(pentadecan-1-ol)

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(pentadecan-1-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

: NST 8969 Produit chimique

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : M6 Étiquettes 9 (N1, F)

CDNI Convention relative à

la navigation

la gestion des déchets dans

ADR

Ш Groupe d'emballage Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-: oui

ment

Dangereux pour l'environne : oui

ment

Dangereux pour l'environne:

ment

IMDG

Polluant marin oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution Υ Type de bateau : 2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Nom du produit : Alcohols (C13+)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

NDSL : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

NZIoC : Listé

TCSI : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000571	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contri	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
Part du tonnage régional utilis		
Tonnage annuel du site (tonn		300
Tonnage quotidien maximal o		563
Fréquence et durée d'utilisa	ation	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-
mination de (%):
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99
d'épuration des eaux usées publique (%)
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station
d'épuration publique) (%) :
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 10.000
(m3/jour):
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur
élimination
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.
Daram la labilidation, adout a donot a partir de la substance n'est produit.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000572	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	ı produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr	aire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique structure			
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):		
	Part du tonnage régional utilisée localement:		
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 163		163	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	543
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,05
cation des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,007
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	, .
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	<u> </u>
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	et.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000574	vanieu
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

OF OTION O	ACMBITIONS OBED ATIONNELLES BU	ITII IOATION ET
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UN MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	Controle de l'exposition du travailleur	
Forme physique du produit	liquide	
i onne priysique du produit	liquide	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	u produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr	aire).,
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa		
	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
-	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée	•
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec	les yeux, notamment
	via des mains contaminées.	
	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	La substance est l'unique structure	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisa		
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 41		41

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enverant des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant applications et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	10 100 /ironnement 1,75E-03 2,0E-05 ource) pour éviter
Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enver des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	10 100 100 1,75E-03 2,0E-05 Durce) pour éviter
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risquesteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enver l'eau des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	10 100 100 1,75E-03 2,0E-05 Durce) pour éviter
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enver le rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	10 100 /ironnement 1,75E-03 2,0E-05 ource) pour éviter
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enver l'exposition des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant l'expositions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	100 vironnement 1,75E-03 2,0E-05 purce) pour éviter
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enver des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	2,0E-05 purce) pour éviter
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	1,75E-03 2,0E-05 purce) pour éviter
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	2,0E-05 purce) pour éviter
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer.	purce) pour éviter
evant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou linents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer.	purce) pour éviter
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer.	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer.	
es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer.	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer.	miter les déverse-
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou linents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	miter les déverse-
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	 miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau de mer .	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
oour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
0 161	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	99
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	33
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	10.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	on the de leaf
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	alementations lo-
cales et/ou nationales.	gierrieritations io-
alos erea nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ote
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	availleur
30000000575	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10,
	PROC 13, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,
couverts par le scénario	encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant
•	l'application (y compris réception matériel, stockage, prépara-
	tion et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, applica-
	tion par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trem-
	page, circulation, couches fluides dans lignes de production
	et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, main-
	tenance et travaux de laboratoire annexes.
	tonance of havaan de laboratelle almonee.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITII ISATION FT
OLOTION 2	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	-
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été i	les yeux, notamment
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique str	La substance est l'unique structure	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut		7,500
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Part du tonnage régional utilisée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,20E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,017
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	, .
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	99
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	99
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000579	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	liquide
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est l'unique stru	ucture
Alcool	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen ut	
Quantités régionales d'utilisat	
Part du tonnage régional utilisée localement:	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

	T =
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,13
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,36
Fréquence et durée d'utilisation	1
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	99
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

30000000576	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa			
spécifié autrement).	idiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
	nnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau o	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique stru	La substance est l'unique structure		
Alcool			
Facilement biodégradable.	Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Overtitée némicroles distilientien (tennes (en ée)	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	
Part du tonnage régional utilisée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,16
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,53
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,01
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	dios, pour ornor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	+
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	on tuo uo ioui
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	<i>y</i> - 1.2

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000581	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique structure		
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
	Part du tonnage européen utilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
Part du tonnage régional utilisée localement:		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	23,7
Fréquence et durée d'utilisation	1
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	6,00E-05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,10E-07
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	loc
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	99
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

Scenario d'exposition - Tra	Scenario d exposition - Travailleur	
30000000584		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau o	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique structure			
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Overtitée né niemelee dividientien (tennes (en ée)	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	
Part du tonnage régional utilisée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	23,7
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	6,00E-05
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,10E-07
avant application des mesures de gestion des risques):	_,,,,_,,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	our co, pour critici
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	on tuc ue leui
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré-	glementations lo-
	g. 5.11011tation10 10
cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

30000001072	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Mesures générales appli- cables à toutes les catégo- ries de produits.	Aucune mesure de gestion des risques n'est requise si la substance dans le mélange est en dessous du seuil de la classification.	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est l'unique structure		
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
Part du tonnage régional utilisée localement:		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,16
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,53		0,53
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,01

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

0,01
iles
99
2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.4 17.05.2024 800001008876

30000001074	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Mesures générales appli-	Aucune mesure de gestion des risques n'est requise si la	
cables à toutes les catégo-	substance dans le mélange est en dessous du seuil de la	
ries de produits.	classification.	
Mesures générales (agents	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notam-	
irritants pour les yeux).	ment via des mains contaminées.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est l'unique stru	ucture	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
Part du tonnage régional utilisée localement:		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,069
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,19		0,19
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		365
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus cation des mesures de gestion	s des procédés (rejet initial avant appli- on des risques):	0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.11.2023

1.4 17.05.2024 800001008876 Date d'impression 25.05.2024

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
One of the second consequence and after a consequence of a second containing the second	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
	GOLIVANIO D'EXI GOLITON

Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

NEODOL 5

Date de dernière parution: 17.11.2023 Date d'impression 25.05.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS: